

Ariège

QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES EN ARIÈGE¹

Hélène BEGON-TAVERA (de Robert Bousquet)²

L'Ariège est un pays « vert », non seulement parce que son relief induit un régime des pluies favorable au printemps et en été, mais aussi parce que son environnement naturel semble préservé, voire exemplaire.

Or, dans un département même faiblement peuplé et dont les beautés naturelles sont magistrales, « l'environnement » est une question qui ne va pas de soi. En Ariège aussi, l'environnement doit être « préservé », « géré », « administré », en raison de la présence de l'Homme, et en raison de la cohabitation des hommes entre eux.

Et même, on peine à imaginer la diversité et la complexité des sujets convoqués par un questionnement sur l'environnement en Ariège.

D'autant que l'Ariège a plus d'un tour dans son sac et sait, sur le terrain de la transition écologique, être à la pointe de certaines innovations...

Petite présentation du département, coté nature

L'Ariège est un département peu banal du point de vue naturel puisqu'il combine 3 influences climatiques (méditerranéenne, montagnarde et atlantique), s'appuie sur 9 types de roches, s'étage sur des altitudes variant de 300 à 3000 mètres et fait chatoyer cinq types de milieux naturels (haute et moyenne montagne, plaines - grandes vallées, coteaux secs et milieux aquatiques). Plus de six mille kilomètres de cours d'eau dévalent les pentes, de la montagne à la plaine ariégeoise.



Source wikipedia

Cette variété est à l'origine d'une grande richesse biologique : on trouve en Ariège plus de la moitié des espèces recensées en métropole.

L'homme est présent dans la littérature naturaliste, et de façon subtile ; élément intégrant du milieu – après tout la présence de l'homme est attestée en Ariège depuis – 100.000 / - 40.000 – il y joue un rôle ambigu, à la fois créateur et destructeur de biotopes.

C'est que si l'homme est partie de la nature, il est acteur, et un acteur majeur, de l'environnement. Parce que plus que toute autre espèce au monde il est capable de le modifier, parfois sans retour. « Altération », « déséquilibre », « dommages », « destruction », « cataclysmes », bienvenue dans l'anthropocène et son vocabulaire optimiste.

¹ Ceci est le résumé d'un article qu'on retrouvera intégralement sur internet sur le site de La Réveillée (rubrique Documentation / Ariège)

² Actuellement sous directrice au ministère de l'écologie
AUCUN des propos tenus ici n'engage son ministère ; ils sont entièrement personnels

Environnement, une amorce de réflexion

« Anthropocène » est un néologisme récent – 1992 – qui désigne une nouvelle époque de la Terre débutant à la fin du XVIIIème siècle, où l'humain (anthropos en grec) atteint un niveau de développement technologique et surtout énergétique qui lui permet d'exercer une influence sur le système terrestre (on pense bien sûr au changement climatique dû aux excès d'émissions de CO₂, mais le terme, controversé, vise aussi la surpêche ou la pollution).

L'émergence d'un tel concept est un signe que la notion d'environnement est en train de muter par l'introduction de l'urgence et du risque vital.

Quel bien la nature fait-elle à l'homme ? Quel mal l'homme est-il autorisé à faire à la nature ? Ces questions sont au cœur des débats, plus récents (mi-XXème siècle pour qu'ils prennent une vraie acuité), sur **l'environnement**. L'environnement est une notion plus subtile que celle de nature : il traite de la sécurité, de la santé et du bien-être ; il évoque des échanges (l'environnement est forcément « par rapport à quelque chose ou quelqu'un » ; il prend en compte les interactions de l'homme et de la nature avec des éléments façonnés : produits chimiques, infrastructures, déchets, carburants, OGM...

Le **développement durable**, notion créée dans les années 1980 mais qui fait florès dans les années 2000, apporte deux dimensions nouvelles qui s'inscrivent bien dans nos préoccupations plus immédiates. D'une part elle fait intervenir la limite, la rareté, un risque qui peut affecter un grand nombre d'humains : « *par développement durable, il faut entendre un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». C'est qu'entre temps, la réduction accélérée des espèces vivantes, la pollution des mers, la fonte des glaciers, la crainte du « peak oil »³, l'accroissement de la population à quasi 10 milliards d'humains, et bien entendu le changement climatique désormais bien documenté, ont cheminé dans les esprits. D'autre part, elle étend les besoins humains à la dimension « sociale » (droit du travail, relations dans l'entreprise) et « sociétale » (gouvernance efficace, participation citoyenne, droit à l'information environnementale...).

C'est l'une des rampes de lancement de la notion **d'économie verte**. Le terme central est « l'éco-activité » : activité de protection de l'environnement (pollution de l'air, eaux usées, déchets...) et de gestion durable des ressources (récupération, énergies renouvelables ...). Depuis 1997, première année de mesure par l'INSEE en France, l'emploi dans les éco-activités augmente significativement plus fort que dans « l'économie traditionnelle »...pour ne représenter cependant que 455 600 emplois.

Protéger l'environnement en Ariège

Les politiques de protection de l'environnement, qu'elles soient réglementaires (il faut / il ne faut pas) ou incitatives (je t'aide / je te fais payer), relèvent grosso modo de trois catégories :

- le repérage des ressources naturelles fragiles à protéger, et les conditions de cette protection
- la lutte contre les sources de pollution
- l'intégration de conditions environnementales dans les projets (route, voie ferrée, remembrement, grande installation d'élevage...)

Relèvent traditionnellement de la première catégorie la protection des espèces animales en voie de disparition ou la surveillance de la qualité des eaux et milieux aquatiques. Ce n'est pas que pour les beaux yeux de la nature : le plaisir qu'elle nous apporte est plus que lié aux bénéfiques, notamment économiques, que nous en retirons.

L'Ariège compte 15 sites d'intérêt communautaire « habitat faune flore », 6 zones de protection spéciale pour les oiseaux, 303 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, etc... Il faudra bientôt y ajouter une « trame verte et bleue », c'est à dire des corridors de continuité écologique pour la faune et la flore !

Et bien sûr un parc naturel régional, le Parc des Pyrénées ariégeoises, créé par décret du 28 mai 2009. Il représente 2465 km² sur 142 communes pour 42000 habitants, ce qui en fait un PNR de taille conséquente. Un parc naturel a pour vocation d'organiser un bon équilibre entre la protection des ressources (y compris culturelles) et le « développement ».

Comme tous les départements, l'Ariège dispose d'un schéma des carrières, d'un atlas des paysages, d'une surveillance du bon état des masses d'eau, ... Elle est particulièrement concernée par le régime des concessions hydro-électriques,

³ Moment théorique où l'on aura utilisé le maximum d'énergies fossiles (pétrole, gaz...), après quoi les ressources n'iront qu'en s'amointrissant jusqu'à leur quasi disparition.

entre développement des énergies renouvelables pour lutter contre le changement climatique et ... protection des espèces et de la santé des berges.

On dispose de foule de renseignements statistiques concernant les déchets, dont on vous fera grâce. Un très gros effort a été fait dans les années 2000 pour éliminer les décharges sauvages, nettoyer le lit des ruisseaux.... Dans le même temps se développait une activité de recyclage et réemploi par des entreprises de « l'économie sociale et solidaire », comme Emmaüs, implanté depuis 2000 en Ariège.

Voici pour la vision administrée et quelque peu lisse des questions environnementales en Ariège. En rester là serait faire très lâchement fi de sujets brûlants...

Vivre ensemble

Vivre ensemble. Faire cohabiter l'homme et la nature, et les hommes entre eux à propos de la nature et de ses ressources.

Telle la mission, du côté de l'Etat, des préfets et de leurs services que sont en l'occurrence les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et les directions départementales des territoires (DDT).

C'est bien entendu la mission des collectivités territoriales, qui se voient reconnaître des compétences croissantes sur l'environnement via la planification de l'espace et des activités économiques.

Et des associations qui, si elles ne sont pas nouvelles venues dans le paysage, sont désormais soumises à un agrément de représentativité ; en Ariège sont agréés comme associations de protection de l'environnement : la fédération départementale de pêche, la fédération départementale des chasseurs, l'association des naturalistes de l'Ariège et le comité écologique ariégeois (CEA).

Les acteurs étant en place, sur quoi discute-t-on ?

A tout seigneur tout honneur **les abeilles**. Si les abeilles disparaissent l'humain ne disparaît pas loin derrière (pour simplifier...). Or, « Un mal mystérieux décime les ruches ariégeoises » nous apprend le journal Le Monde du 7 avril de cette année, mal provoquant la disparition d'environ 20% des colonies.

Et l'ours... En 1996 un plan de réintroduction débute et 2 premières **ourses** slovènes, expérimentatrices devenues célèbres, Ziva et Melba, sont relâchées. S'ensuivront demandes de capture, morts d'ours de façon plus ou moins naturelle, pétitions et manifestations dans un sens et dans l'autre, programmes d'indemnisation, accélérations et décélérations politiques...

La réintroduction du **bouquetin** (60 ou 80 ou 160 bêtes, selon les sources...), soutenue par le parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises, suscitera-t-elle moins de polémiques ? Sans doute, mais elles ne sont pas absentes : on soupçonne déjà les chasseurs de soutenir le bouquetin pour... ses beaux trophées.

Mais il n'y a pas que la faune sauvage qui déchaîne les passions ariégeoises.

Le gaz de schiste par exemple ; oui l'Ariège aura tout vu, même le gaz de schiste, avec sa polémique qui enfle et enfle, entre les tenants de la compétitivité énergétique et industrielle française et les défenseurs des nappes phréatiques et des paysages (pour faire simple, et même simpliste).

Aura tout vu... du moins en théorie. Car pour le moment il n'est question que d'explorations en sous-sol. Un permis, dit « de Foix », a en effet été accordé en 2006 à la société canadienne Encana pour l'exploration d'une surface à cheval sur l'Ariège, l'Aude, la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées. Or, à Ménigon (Ariège) et Franquevielle (31), des forages auraient été effectués en 2007 ou 2008 en utilisant la fracturation hydraulique, ce procédé actuellement interdit en France et dont ce seraient les seuls cas d'usage en France. Et ce, sans aucune concertation avec les habitants ni avec les élus locaux, et visiblement sans succès.

Autre sujet médiatique, les énergies renouvelables.

Plusieurs projets d'éolien suscitent les oppositions (11 éoliennes sur les communes de Gudas et Malléon ; 4 à 6 sur le plateau de Camarade ; 2 « zones de développement de l'éolien terrestre » sur les communes de Viviès-Coutens-Tourtrol et de Troye d'Ariège, Lérans et Régat). Mais aucune éolienne (encore ?) installée ! Au 31 décembre 2013, 28 MW de projets d'énergie éolienne étaient « en instruction » (l'objectif du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie pour l'Ariège est de 115 MW, 10% des objectifs pour la région...).

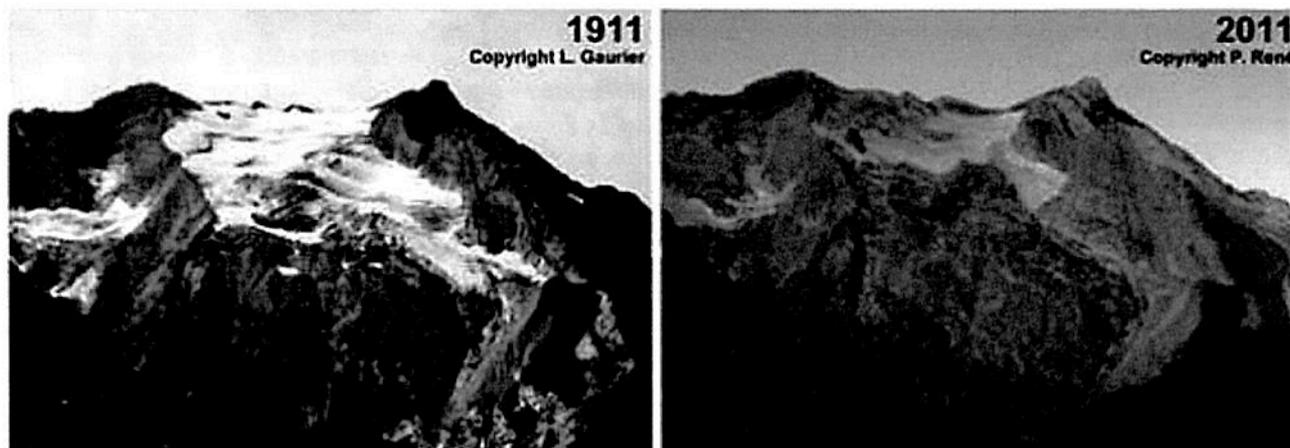
Pourquoi les éoliennes, pourtant instruments de ces énergies renouvelables non carbonées si nécessaires pour lutter contre le changement climatique, suscitent-elles l'ire ? A cause du paysage, du bruit, ... de la difficulté d'accepter l'enrichissement que cela constitue pour des entreprises privées alors que les inconvénients sont pour les riverains. Comme très souvent en matière d'environnement, les crispations se fixent sur, des concertations mal organisées, les élus ayant le plus grand mal à définir une position moyenne.

Ensuite, l'énergie solaire photovoltaïque.

Le photovoltaïque « individuel » a connu un fort engouement jusqu'à ce que les aides publiques s'amenuisent. On voit de plus en plus de panneaux sur les toits des maisons (bientôt il ne sera plus possible de faire une photo « vue d'en haut » d'un mignon petit village typique sans la voir ... heu ... agrémentée de reflets bleus brillants un peu partout...) mais aussi dans les exploitations agricoles.

L'Ariège du fait, donc, de son ensoleillement (2000 heures par an) mais aussi de la disponibilité de terrains même en plaine, s'équipe également de « parcs photovoltaïques ». Celui, en fin de construction, de Daumazan sur Arize est assez imposant : 10 MW sur 27 ha, ce qui en fait le 1^{er} de Midi Pyrénées et le 11^{ème} de France. Le premier parc ariégeois avait été inauguré en 2011 par la société allemande Juwi, à Saint Amadou dans la plaine agricole de l'Hers, sur 24 ha (environ la surface de 30 terrains de football) pour une puissance de 8,5 MW (correspond à l'énergie nécessaire pour le chauffage, l'eau chaude et la cuisson de 4 900 personnes).

Il y a cependant des situations qui s'imposent à l'œil nu au-delà des polémiques : en 10 ans, le glacier d'Ossoue (massif du Vignemale – Hautes Pyrénées), choisi comme indicateur par l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique, a perdu environ 15,8 mètres d'épaisseur. Cette régression glaciaire est observée sur toute la chaîne pyrénéenne. Les Pyrénées seront peut-être bientôt sans glaciers, selon des chercheurs espagnols.



Préparer le monde de demain ... ou d'avant-hier ... ou d'après demain

Le développement durable recèle une organisation nouvelle, un « nouveau paradigme » selon les termes couramment employés dans la sphère « écolo ». Loin du « greenwashing⁴ », il générera des « éco-citoyens », des « consom'acteurs », des salariés formés aux nouvelles compétences vertes de leur métier. Entre « croissance verte » et « décroissance heureuse », il recèlera en tout cas moins de nuisances qu'aujourd'hui.

⁴ ou alibi écologique d'une activité ou d'un produit qui ne l'est guère (« Qu'elle est verte ma lessive ! »)

Pour l'économie, l'Ariège ne joue pas dans la cour des grands, ni des moyens.

Aucun des principales entreprises du département n'occupe le créneau des éco-filières. 5 % des 1 800 éco-entreprises de la région Midi Pyrénées sont basées en Ariège, mais sur des créneaux déjà anciens (où la France est un des leaders mondiaux) : eau et déchets. On y compte cependant quelque 340 exploitants agricoles bio (7^{ème} département français pour la surface agricole utile consacrée à la cette forme d'agriculture).

L'université de Foix ne semble compter qu'un seul cursus dirigé vers le développement durable, celui du tourisme durable (dont il est cependant un des leaders nationaux).

Pourtant ce serait en Ariège, selon l'INSEE, que l'on compterait le plus d'éco-emplois de la région Midi Pyrénées (1%) en 2009, ce en raison des activités liées à l'eau ... mais aussi de la faible population active ariégeoise.

Mais l'Ariège a eu un destin national, aussi, pour ses capacités d'innovation sociale, et je fais référence au SEL, Système d'échange local, créé en 1994 à Tapia en Ariège et qui, s'il n'était pas le premier dans le monde, était le premier en France et a donné lieu à un procès qui a fait du bruit.

Le SEL est un échange organisé de services : tu réparas ma voiture et je t'enseigne le macramé, on se trouve via l'association locale.

En septembre 1996, deux adhérents du SEL ont aidé un troisième (tous Anglais) à réparer son toit. Après dénonciation d'un voisin et enquête de la gendarmerie, les trois adhérents ont été condamnés par le Tribunal de Foix puis relaxés en appel.

Quelle frontière entre aide entre voisins et travail au noir ? Entre développement de liens de solidarité et risque d'effet d'aubaine ? Entre aide (entre personnes) et assistance (la demandeuse n'avait de toutes façons pas les moyens de payer des travaux) ? Entre coup de pouce bienvenu ou porte ouverte aux ennuis en cas de malfaçons ?

Il ne s'agit pas que d'une anecdote. Aujourd'hui « l'économie collaborative » a le vent en poupe. Covoiturage, couchsurfing, repas chez l'habitant,... les initiatives se multiplient grâce à internet et aux téléphones portables. Les professionnels s'en inquiètent, les services fiscaux aussi ... mais en période de crise économique et de tension sur le budget des ménages, surtout des jeunes qui plébiscitent ces formes d'échanges qui permettent aussi de lutter contre le gaspillage, les pouvoirs publics essaient de ménager les uns et les autres...

Il y a aujourd'hui 300 à 400 SEL en France.

Conclusion

On voit que notre petite Ariège concentre bien des débats environnementaux de niveau national et même international.

Le magazine La Vie a fait paraître le 14 novembre 2013 un palmarès 2013 des départements en matière d'écologie. La Vie a passé 96 départements au crible selon 8 critères environnementaux : consommation durable, protection de la biodiversité, agriculture biologique, gestion des déchets, agenda 21, énergies renouvelables, qualité de l'eau et qualité de l'air. L'Ariège y est 14^{ème}. Ce n'est vraiment pas mal du tout !

Bon, ce qui énerve, c'est que c'est la Haute Garonne, encore elle, TOUJOURS elle, qui remporte la première place !!

Alors la première fois que vous irez en Ariège, ne vous contentez pas de rapporter vos emballages de la balade, pensez à tous les gestes qui feront de vous des éco-ariégeo-citoyens durables, responsables éthiques et solidaires !